

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 28 MARS à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 22 mars 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mr Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mr Jesus SIMON - Mme France POUDEX - Mrs. Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Laure FAUDEMÉR - Mme Géraldine MADOUNARI - M. Bruno CASSEN - M. Pascal DAGES - Mme Sarah DOURTHE - Mme Marie-Constance BERTHELON

POUVOIRS :

M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
Mme Géraldine MADOUNARI donne pouvoir à Mme Anne SERRE
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. André DROUIN
M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Grégory RENDÉ
Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Julien DUBOIS
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS 2019 : TARIFS VENTE DE CHALEUR (MOUSSE), PRESTATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT, CERTIFICATS DE RACCORDEMENT

Chaque année, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les tarifs appliqués par la régie municipale des eaux et de l'assainissement.

Les tarifs 2019 ont été adoptés en conseil municipal le 11 décembre 2018.

Les tarifs de vente de chaleur du Mousse nécessitent une clarification et une adaptation. Il est proposé de supprimer les tarifs « logement collectif », d'afficher le détail du calcul des abonnements (puissance souscrite en kW x prix en € du kW) afin de le rendre plus lisible, et d'afficher le détail des abonnements par type de logement (T3 ou T4). De plus, il est proposé de réduire les tarifs unitaires d'énergie. En effet, une réduction est accordée depuis 2016 suite à de légers dysfonctionnements techniques (indépendants de la régie) générant une surconsommation des équipements. Il s'agissait alors de maintenir des coûts énergétiques toujours compétitifs pour les usagers. Les nouveaux tarifs permettent ainsi de régulariser la procédure.

Enfin, il est proposé de diminuer le tarif des certificats de raccordement à 75€ HT (actuellement à 92.45€ HT) et de compléter les prestations de service en eau potable (ajout des lignes 44 à 106) et en assainissement (ajout des lignes 34 à 62).

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION CELLE DE Mme
Nadine PEYRIN.**

APPROUVE la nouvelle tarification applicable pour 2019.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190328-22-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 01 Avril 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».